

Avis relatif aux jeux de loterie instantanée distribués par la Pacifique des Jeux dénommés « MOTS CROISES », « MIMI DE LA CHANCE », « SOLITAIRE », « LUCKY PASS », « MIEL D'OR DOUBLE »

Le règlement général des jeux de grattage distribués par La Pacifique des Jeux fait le 31 août 2007 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.pdj.pf

Article 1

L'émission n°01 ayant le code jeu 190 des tickets du jeu « MOTS CROISES » est clôturée le lundi 1^{er} juillet 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mercredi 31 juillet 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « MOTS CROISES » fait le 4 mars 2021 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est abrogé à partir du jeudi 1^{er} août 2024.

Article 2

Les émissions n°01 et n°02 ayant le code jeu 200 des tickets du jeu « MIMI DE LA CHANCE » sont clôturées le lundi 1^{er} juillet 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de ces émissions pourra s'exercer jusqu'au mercredi 31 juillet 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « MIMI DE LA CHANCE » fait le 20 juillet 2021 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est abrogé à partir du jeudi 1^{er} août 2024.

Article 3

L'émission n°01 ayant le code jeu 230 des tickets du jeu « SOLITAIRE » est clôturée le lundi 1^{er} juillet 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mercredi 31 juillet 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « SOLITAIRE » fait le 11 janvier 2022 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est abrogé à partir du jeudi 1^{er} août 2024.

Article 4

L'émission n°01 ayant le code jeu 250 des tickets du jeu « LUCKY PASS » est clôturée le lundi 1^{er} juillet 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mercredi 31 juillet 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « LUCKY PASS » fait le 19 septembre 2022 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est abrogé à partir du jeudi 1^{er} août 2024.

Article 5

L'émission n°01 ayant le code jeu 578 des tickets du jeu « MIEL D'OR DOUBLE » est clôturée le lundi 1^{er} juillet 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mercredi 31 juillet 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « MIEL D'OR DOUBLE » fait le 5 septembre 2018 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est abrogé à partir du jeudi 1^{er} août 2024.

Fait à Papeete, le 25 juin 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice
Générale de La Française des Jeux

Le Directeur Général
de La Pacifique des Jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET